

Examen 16: RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux (branche 12) socles de compétences connaissances de base	
1	Indiquer quelle est la législation applicable en cas de navigation maritime.
2	Indiquer quelle est la législation applicable en cas de navigation intérieure.
3	Expliquer quelles limitations de responsabilité s'appliquent aux transports de voyageurs et de marchandises.
4	Expliquer la présomption de responsabilité du navire.
5	Expliquer la différence entre la propriété et le risque des marchandises.
6	L'assurance RC est-elle obligatoire en cas de navigation de plaisance ?
7	Connaître la procédure lors d'un sinistre.
8	Savoir comment l'indemnisation de dommage de tous les conséquences directes et indirectes est déterminé.
9	Démontrer quel est l'intérêt assurable; Qui a le droit d'action ?
10	Quels sont les documents les plus couramment utilisés? Qu'est-ce réglementé?